

21 JUILLET 2014

AG/PAL/1311

Le Bureau du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien condamne dans les termes les plus forts les opérations militaires israéliennes en cours dans la bande de Gaza

- ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

COMMUNIQUÉS DE PRESSE

LES OPÉRATIONS MILITAIRES ISRAÉLIENNES EN COURS DANS LA BANDE DE GAZA

(Adapté de l'anglais)

Le Bureau du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a fait, le 21 juillet, la déclaration suivante:

Le Bureau du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien condamne dans les termes les plus forts les opérations militaires israéliennes en cours dans la bande de Gaza et demande à Israël, Puissance occupante, de cesser les opérations militaires dans la bande de Gaza et le reste du Territoire palestinien occupé. Ces opérations ont causé de nombreuses victimes civiles, avec un nombre de morts qui dépasse maintenant 500 Palestiniens, et plus de 3 000 blessés. Il y a eu des destructions massives des maisons de civils et d'autres biens. Plus de 100 000 Palestiniens sont actuellement déplacés, dont plus de

80 000 ont trouvé refuge dans les installations de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

Le Bureau condamne également, dans les termes les plus forts possibles, l'attaque de dimanche à Shuja'iyya, à Gaza, où plus de 70 Palestiniens, dont beaucoup de femmes et d'enfants ont été tués. La majorité de ces victimes sont des civils. Une enquête internationale devrait être examinée par le Conseil des droits de l'homme afin de déterminer la responsabilité de cet acte odieux.

Le Bureau soutient fermement l'initiative du Président Mahmoud Abbas et d'autres dirigeants régionaux et internationaux pour un cessez-le-feu immédiat. Le Bureau apprécie tout particulièrement l'initiative du Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, de se rendre dans la région pour trouver une solution à la crise, et lui assure ainsi qu'à son Représentant spécial, M. Robert Serry, son plein soutien à leurs efforts.

Le Bureau souligne qu'il faudrait traiter des causes profondes du conflit pour prévenir un retour à la violence et pour parvenir à une solution durable à tous les aspects de cette crise. À cet égard, le Bureau réitère son appel pour mettre fin au blocus qui paralyse la bande de Gaza. Il réitère également son appel à toutes les parties pour respecter le droit international humanitaire, en particulier pour assurer la protection des civils.

Les actions israéliennes sont des violations flagrantes de ses obligations en tant que Puissance occupante, en vertu de la quatrième Convention de Genève relative à la protection de la personne civile en temps de guerre, pour protéger la population civile sous son occupation. Le Bureau se félicite de la demande faite par l'État de Palestine au Gouvernement de la Suisse de convoquer une Conférence des Hautes Parties contractantes de la Convention en vue de répondre aux violations continues de ses dispositions par Israël et appelle le Gouvernement de la Suisse à convoquer cette réunion dès que possible. En outre, le Bureau du Comité encourage la signature urgente du Statut de Rome par l'État de Palestine, ce qui lui permettrait de rejoindre la Cour pénale internationale et de poursuivre en justice et d'établir la responsabilité des auteurs des tueries et des blessures infligées à des civils innocents.

Le Bureau du Comité se félicite de la convocation d'une réunion d'urgence du Conseil de sécurité, le dimanche 20 juillet, pour examiner la crise en cours, prend note des remarques faites à la presse par le Président du Conseil de sécurité à l'issue de cette réunion, et demande instamment au Conseil de prendre d'autres mesures concrètes pour faire cesser les violence insensées et l'escalade de cette crise grave.

Le Bureau souligne également l'urgence de faire face à la crise humanitaire à laquelle est confrontée la population civile palestinienne dans la bande de Gaza à la suite des opérations militaires israéliennes en cours et de la détérioration de la situation, en particulier la pénurie de nourriture, de médicaments, de carburant et autres articles humanitaires essentiels. Le Bureau appelle la communauté internationale à fournir une aide d'urgence pour soulager les souffrances de la population civile, notamment par des contributions à l'appel d'urgence lancé par l'UNRWA, qui fournit une aide d'urgence et des abris aux centaines de milliers de Palestiniens de Gaza.

Enfin, le Bureau reconnaît qu'une solution politique juste, négociée et pacifique, fondée sur les résolutions pertinentes des Nations Unies et l'Initiative de paix arabe, est la seule voie possible pour mettre un terme à ce conflit qui date de plusieurs décennies.

PALESTINIAN ISSUES

À l'intention des organes d'information • Document non officiel.